



EMBALLAGES RÉUTILISABLES

Chiffres 2024

Les emballages réutilisables sont ceux que le consommateur rapporte au point de vente afin que le producteur les réutilise. Les membres de Fost Plus doivent déclarer leurs emballages réutilisables chaque année, tout comme leurs emballages ménagers à usage unique.



557.364 T

d'emballages réutilisables mis sur le marché par les membres de Fost Plus

En 2024, les membres de Fost Plus ont mis sur le marché belge moins d'emballages à usage unique et moins d'emballages réutilisables. Cela pourrait s'expliquer par la situation macroéconomique en 2024, caractérisée par un ralentissement de la croissance et une incertitude sociale due aux différents conflits internationaux.

Objectif



+5 % de part de marché

d'emballages réutilisables d'ici 2028
(par rapport à 2023)

Référence : 569 604 T



-5 % de part de marché

d'emballages à usage unique (en poids)
sur le marché d'ici 2028
(par rapport à 2023)

Référence: 733.881 T

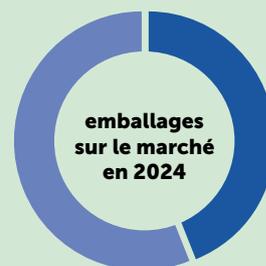
Certains types d'emballages réutilisables doivent être déclarés au moyen de la déclaration détaillée et non d'une déclaration simplifiée. En fonction de leur mix d'emballages, les membres de Fost Plus peuvent choisir d'introduire une déclaration détaillée, une déclaration simplifiée ou une combinaison des deux. Ces chiffres pourraient donc être sous-estimés.

43 %

d'emballages réutilisables sur le marché*

57 %

d'emballages à usage unique sur le marché*



emballages sur le marché en 2024

* en poids



La réutilisation des contenants de boissons en verre représente une économie de **293 kT de CO₂** par rapport aux contenants de boissons en verre à usage unique qui sont recyclés.



99,5 %

en poids des emballages réutilisables déclarés sont des emballages pour boissons *



0,5 %

en poids des emballages réutilisables déclarés sont principalement des emballages de service : sacs, barquettes, gobelets

** Les emballages réutilisables pour boissons sont pour la plupart en verre, beaucoup plus lourd que les emballages à usage unique pour boissons en plastique ou en aluminium. Une plus grande part en poids ne correspond donc pas nécessairement à un plus grand nombre d'unités sur le marché.*



La réutilisation est, avec la prévention et le recyclage, un pilier fondamental de l'économie circulaire. Lors du choix du système d'emballage le plus adéquat, il est essentiel de tenir compte de la combinaison produit/emballage, du gaspillage alimentaire dans la chaîne logistique et du contexte de consommation.

La réglementation européenne aura une grande influence sur la vitesse d'innovation et de développement d'emballages réutilisables dans les différents secteurs.